



ARRÊTE DU MAIRE

PORTANT SUR LA FERMETURE DES TERRAINS DE FOOTBALL DE LA RUE DE LA SOURCE AFIN DE PERMETTRE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN

Le Maire de la commune d'OLLAINVILLE,

Vu les articles L 2122-21, L 2212-1 et L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de l'ASO football en vu de fermer les terrains de football de la rue de la source, les 2 et 3 novembre 2023, en raison des travaux d'entretien d'automne,

Considérant le nécessité de régler, par arrêté municipal, cette interdiction provisoire,

ARRÊTE N° 24-2023-PM

ARTICLE 1 : Du 2 au 5 novembre 2023 inclus, les terrains de football de la rue de la source sont fermés afin de permettre des travaux d'entretien.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est transmis à :

- Monsieur le Président de l'ASO football d'Ollainville
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'EGLY
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la commune d'OLLAINVILLE.
- Monsieur le Chef de Service de Police Municipale d'OLLAINVILLE.
- Recueil des actes administratifs
- Affichage

Fait à Ollainville, le 30 octobre 2023

Le Maire,

Jean-Michel GIRAUDEAU

Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte

